

# NEWSLETTER

## PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 21 - 5 avril 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

## ENTREPRISES

### TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE ET DES PME : DEUXIÈME APPEL À PROJETS

Plusieurs appels à projets sont mis en œuvre pour sélectionner des groupements d'opérateurs capables d'organiser et de déployer des formations au numérique pour des TPE et des PME. Le premier appel à projets, lancé le 18 janvier dernier, a permis de retenir neuf groupements d'opérateurs. **Un second appel à projets est ouvert jusqu'au 30 avril 2021.** L'objectif reste le même que pour le précédent. Il sélectionnera d'autres groupements d'opérateurs intervenant à l'échelle nationale, locale ou sectorielle, qui seront capables d'identifier et de susciter de l'intérêt de TPE et de PME éloignées du numérique. Chaque opérateur devra proposer une méthode d'accompagnement spécifique pour au moins 1 500 TPE et PME. Les projets lauréats seront notifiés début juin.



### FINANCEZ VOS PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES AIDES DU GUICHET «TREMPIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME».

Vous souhaitez engager votre entreprise dans une démarche de transition écologique avec le soutien du dispositif TREMPIN, vous trouverez toutes les réponses à vos questions grâce au lien « +infos ». Il concerne les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...), qui souhaitent réaliser des études ou investissements.

**Le dispositif est mobilisable jusqu'au 30 juin.**



## ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

### AIDES POUR LE RÉEMPLOI, LA RÉDUCTION ET LA SUBSTITUTION DES EMBALLAGES ET CONTENANTS, NOTAMMENT EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

La loi AGECE a inscrit plusieurs objectifs ambitieux en termes de substitution des emballages en plastique à usage unique et de réemploi des emballages. L'ADEME accompagne, les entreprises et les collectivités ayant la responsabilité d'une activité de restauration, qui s'inscrivent dans des démarches de prévention et de consommation plus responsable. L'ADEME peut aider à financer des études et expérimentations préalables à un investissement ainsi que des investissements.



## PARTICULIERS

### DISTRIBUTION DES CHÈQUES ÉNERGIE

Le chèque énergie est destiné aux personnes ayant des ressources modestes pour les aider au paiement de leurs factures. C'est l'administration fiscale qui établit chaque année la liste des bénéficiaires en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) du ménage et de la composition du foyer. À compter du 1er janvier 2021, la valeur faciale TTC du chèque énergie est fixée en fonction de ces critères. Le chèque énergie est envoyé automatiquement par courrier au domicile du bénéficiaire **entre le 29 mars et le 30 avril 2021** en fonction du département. Cette année, il est étendu aux résidents d'un certain nombre d'établissements (Ehpad, notamment).



## CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

**CLIQUEZ ICI**